

Une randonnée proposée par naucelle

Une courte mais intéressante randonnée offrant un panorama exceptionnel sur le pays des 100 vallées et une approche d'une vallée encore protégée.

Durée : 2h

Longueur : 6km

Difficulté : facile

Dénivelé positif cumulé : 210m

Balissage : jaune

 Durée :	2h30
 Distance :	7.04km
 Dénivelé positif :	223m
 Dénivelé négatif :	223m
 Point haut :	685m
 Point bas :	517m

 Difficulté :	Facile
 Retour point de départ :	Oui
 Moyen de locomotion :	A pied
 Région :	Massif central
 Commune :	Castanet (12240)



Description

Depuis Rieupeyroux, direction rodez par la D911. Avant la Baraque de Combrouze prendre la D542 pour rejoindre Castanet.

Parking : Place de la mairie à Castanet (aire de camping-var)

2h -6km - 1* - dénivelé 210m - balissage jaune

(A) -A partir de la mairie et de l'école, remonter sur 40m jusqu'au calvaire. Obliquer à droite sur la route de desserte de la plaine de Malet sur 800m (panorama à 360° sur le plateau du ségala). Au premier croisement de routes, bifurquer à gauche sur 350m vers les Agades. Virer en épingle à droite et suivre la petite route jusqu'à Malet. Dans le hameau tourner à droite sur un chemin d'exploitation. Au premier croisement remonter à droite sur 200m. Au croisement suivant prendre à gauche un chemin de terre.

(1) -S'engager à gauche sur un chemin herbeux et descendre à travers bois vers la vallée sauvage du Lieux. Continuer sur le chemin de terre surplombant le ruisseau sur 500m. Quitter les bords du Lieux pour remonter à droite dans les châtaigniers jusqu'à un autre croisement sur un replat.

(2) -Laisser à droite un sentier caillouteux et très pentu pour continuer sur un agréable chemin à niveau rejoignant un petit ruisseau affluent du Lieux. Traverser à gué. Remonter à travers genets et bruyères pour retrouver un chemin d'exploitation.

(3) -Tourner à gauche et continuer sur 800m jusqu'à Sever. Au niveau de l'abreuvoir, avancer jusqu'à la D542 (en face de l'abreuvoir, très beau porche donnant sur une cour fermée et des constructions traditionnelles avec tourelles de la fin du 19ème s.).

Remonter à droite vers Castanet par la D542. A l'entrée du bourg, bifurquer à gauche (ancien lavoir et abreuvoir). Passer à droite de l'église et suivre la rue principale jusqu'à la mairie.

Informations pratiques

A proximité

En chemin :

Castanet et son église restaurée

Vallée du Lieux

fermes traditionnelles

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1579850>

Points de passages

 D/A

N 44.279052° / E 2.290992° - alt. 664m - km 0

 1

N 44.278009° / E 2.300773° - alt. 666m - km 2.22

 2

N 44.265618° / E 2.30294° - alt. 535m - km 4.27

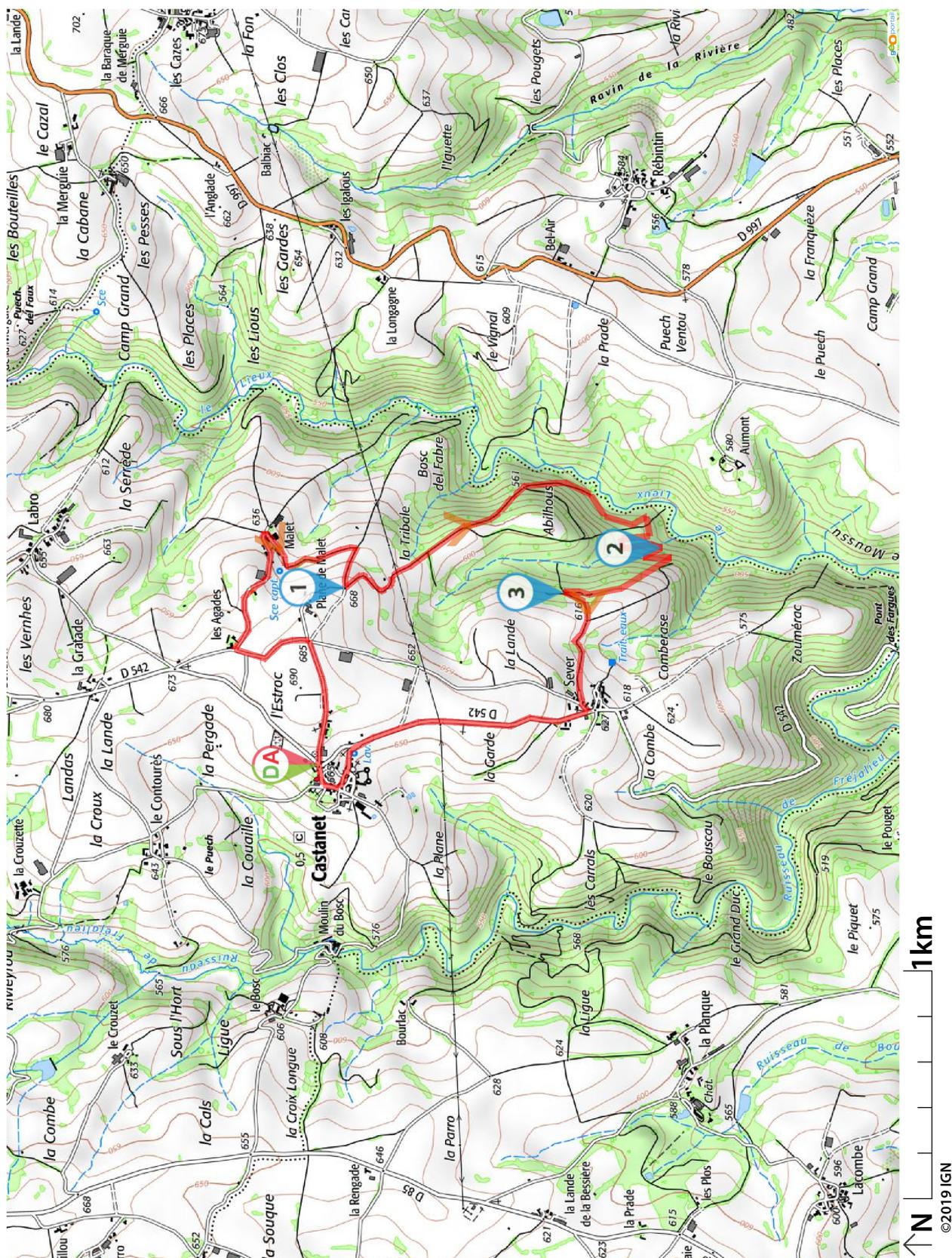
 3

N 44.269475° / E 2.300494° - alt. 604m - km 5

 D/A

N 44.279046° / E 2.290988° - alt. 664m - km 7.03

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

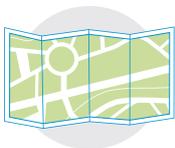
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.